

LES CAHIERS DE DOLEANCES DU VENDOMOIS

Objectif : Savoir repérer des informations dans des textes anciens

EXTRAITS DES CAHIERS DE DOLEANCES DU TIERS ETAT DE VENDOME :

« Assemblée électorale le jeudi 5 Mars 1789, en la grande salle de l'Hôtel de Ville. Population: 1207 feux.. Participants: les députés des compagnies, corps autorisés et communauté d'arts et métiers de la ville. (suit l'énumération des différents corps de métiers et de leurs députés).

Le Tiers Etat de Vendôme demande :

I) Le budget, les impôts :

1- [...] la suppression des tailles, capitation, vingtièmes, droits d'aides et autres [...] . La suppression des gabelles ou au moins une réduction considérable sur cet impôt qui remette le sel à un prix proportionné aux facultés des plus pauvres contribuables.

2- Les dépenses seront désormais fixées et

a) les ministères [*seront*] obligés de rendre compte à la fin de chaque année de toutes les sommes qui leur auront été délivrées pour lesdites dépenses.

b) Que les pensions seront réduites ou supprimées et que désormais il n'en soit accordé aucune qu'à ceux qui les auront méritées par des services essentiels rendus à l'Etat [...] et qui n'aient été consenties et approuvées par les Etats généraux.

c) Que le Roy soit instamment supplié de vouloir bien réduire la dépense de Sa Maison [= *La Cour*]

3- Que aucun impôt ne soit établi ni prorogé sans le consentement des Etats Généraux.

4- Que les pays d'Election soient érigés en pays d'Etat qui auront le droit de [*répartir*], faire percevoir les impôts et les verser au Trésor Royal.

5- [...]qu'il soit établi [...] une imposition générale sur tous les biens fonds (= *terres et immeubles*) et sans que aucune personne de quelque ordre et condition qu'elles soient puisse être exemptée de cette imposition [...]

II) Les réformes politiques

6- Qu'à l'avenir aucun acte public ne soit réputé loi si il n'a été demandé et consenti par les Etats Généraux.

7- Que les Etats Généraux soient assemblés et tenus au moins tous les trois ans dans le lieu et au temps que les Etats Généraux eux-mêmes indiqueront avant de se séparer.

8- Que dans les Etats Généraux il ne soit délibéré, [...] principalement en matière de finances, que par tête et non par ordre, et qu'en général il y ait deux députés du Tiers Etat pour un du Clergé et un de la Noblesse.

III) La justice

9- a) Lesdits députés demanderont aussi la suppression des tribunaux d'exception [...] b) La suppression des justices seigneuriales [...]

10- Que les Etats Généraux prennent les mesures les plus sûres pour qu'aucuns citoyens ne puissent être arrêtés ni détenus par un ordre ministériel

11 - Qu'aucun sujet ne puisse être enlevé à ses juges naturels

IV) La vie économique et sociale

12- Que toutes personnes, à l'exception des ecclésiastiques, puissent exercer le commerce soit en gros soit en détail [...] que les maîtrises d'art et métiers soient supprimées [...]

13- Qu'il soit [réfléchi] aux moyens de réduire [...]les coutumes, poids et mesures, en une seule coutume, un seul poids et une seule mesure.

Après avoir lu attentivement le texte des doléances du Tiers Etat de Vendôme, établis, pour chaque thème (I, II, III, IV), la liste des doléances en les résumant à quelques mots (Il y aura donc 12 points au total)

I) Le budget, les impôts

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

II) Les réformes politiques

- 1.
- 2.
- 3.

III) La justice

- 1.
- 2.
- 3.

IV) La vie économique et sociale

- 1.
- 2.